

Création de sites Internet - Maintenance WebMarketing - Référencement

Mise-à-jour : 31 mars 2020

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE PRESTATIONS DE SERVICES

SOMMAIRE

Article 1 - Définitions	1
Article 2 - Dispositions générales	1
Article 3 - Formation du Contrat	2
Article 4 - Contenu des Prestations	2
Article 5 - Prestations non comprises	2
Article 6 - Modification - Annulation de Commande	3
Article 7 - Obligations des Parties	4
Article 8 - Durée - Date d'effet du Contrat	6
Article 9 - Résiliation	7
Article 10 - Tarifs - Facturation - Règlement	7
Article 11 - Frais annexes, licences, matériels	8
Article 12 - Réserve de propriété	8
Article 13 - Délais et Livraison	8
Article 14 - Remise en état, évolution technologique, délais d'intervention	9
Article 15 - Responsabilité	10
Article 16 - Force Majeure	11
Article 17 - Cession - Sous-traitance	11
Article 18 - Confidentialité	12
Article 19 - Protection des données personnelles	12
Article 20 - Propriété Intellectuelle	13
Article 21 - Références - Copyright - Mention commerciale	15
Article 22 - Conditions de renonciation aux présentes	15
Article 23 - Droit applicable et Compétence	15

Article 1 - Définitions

« Agence Colormyweb » ou « Prestataire » : désigne l'entreprise individuelle à responsabilité limitée GAME FREDERIQUE, dont l'adresse est 13, rue des Carmes à POITIERS (86000), dont le numéro SIRET est 498 505 809 00034, ainsi que son personnel.

« Client » : désigne toute personne physique, de nationalité française ou de nationalité étrangère, âgée d'au moins 18 ans et toute personne morale, de droit français ou de nationalité étrangère, qui a préalablement et sans réserve accepté les Conditions Générales de Vente.

« Commande » : désigne toute commande de Prestations, de Services ou Prestation(s) de Services faite par le Client et se matérialisant notamment par le devis et/ou le cahier des charges établis par le Prestataire et signé par le Client.

« Contrat » : désigne l'ensemble contractuel formé par les Conditions Générales de Vente, les conditions particulières, et leurs éventuelles annexes, le devis et ses éventuels avenants ainsi que le cahier des charges et ses éventuels avenants.

« Parties » : désigne le Prestataire et le Client

« Prestation(s) de Services » ou « Prestations » ou « Services » : désigne toute fourniture par le Prestataire de biens, matériels et de Services web et graphiques, communication et marketing (telles que, et sans limitation, la réservation de noms de domaines, l'hébergement de sites Web, la création de sites Web, la conception graphique, la mise à disposition d'outils ou de logiciels, les audits et diagnostics, la rédaction de contenus publicitaires) au profit du Client.

« Tiers » : désigne toute personne physique ou morale, de nationalité française ou de nationalité étrangère, non partie aux présentes Conditions Générales de Vente mais pouvant intervenir dans l'exécution du Contrat, à la demande du Client ou du Prestataire.

Article 2 - Dispositions générales

Les présentes conditions générales de vente (ci-avant et ci-après désignées, les « Conditions Générales de Vente ») de l'Agence Colormyweb régissent les relations entre le Prestataire et le Client et s'appliquent de plein droit à l'ensemble des Prestations de Services.

En conséquence, la passation d'une Commande par un Client emporte l'adhésion sans la moindre réserve de ce dernier aux Conditions Générales de Vente, qui prévalent sur tout autre document du Client.

Tout autre document que les présentes Conditions Générales de Vente, et notamment catalogues, publicités, vidéos de démonstration, etc., n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

En cas d'annulation de l'une quelconque des clauses des présentes Conditions Générales de Vente, celle-ci sera réputée non écrite et n'entraînera pas l'annulation des présentes Conditions Générales de Vente dans leur ensemble, sauf si elle devait être considérée comme substantielle et déterminante.

Le Prestataire est autorisé à modifier le contenu des présentes Conditions Générales de Vente, sous réserve de notifier au Client, l'existence de cette modification et la date de sa prise d'effet, en l'invitant à prendre connaissance du nouveau texte des Conditions Générales de Vente, disponible en ligne ou sur simple demande.

Article 3 - Formation du Contrat

Après une phase d'étude et de négociation au cours de laquelle le Prestataire recueille les besoins de son futur Client et au cours de laquelle il présente ses Services, le Prestataire adresse le Contrat au Client, à son adresse électronique.

Le Client s'engage - lors de la phase d'information préalable - à communiquer par écrit ses besoins et tous renseignements utiles et nécessaires à la détermination des particularités de son activité professionnelle au Prestataire.

Le Client déclare être parfaitement informé des Prestations, objet du Contrat, et reconnaît que le Prestataire l'a clairement et précisément informé de tout ce qui était déterminant dans l'élaboration du projet.

Le Client dispose d'un délai de trente (30) jours à compter de la réception du devis et/ou du cahier des charges, pour l'accepter, sauf disposition contraire indiqué sur le devis et/ou le cahier des charges. Passé ce délai, le devis devient caduc.

Le Contrat est réputé formé dès la réception par le Prestataire, soit du devis signé par le Client, soit de l'acompte prévu dans le devis ou encore d'une acceptation et confirmation par e-mail du présent Contrat avec un premier versement - preuve d'acceptation du devis.

Afin d'accepter sans réserve les présentes Conditions Générales de Vente, le Client répondra favorablement, par retour signé, avec cachet et mention « *Bon pour accord* » ou en guise de signature électronique, par e-mail, au devis qui lui aura été envoyé ou réglera un premier acompte par le mode de paiement que le Prestataire lui aura proposé.

Lesdites Conditions Générales de Vente seront alors réputées approuvées sans réserve. Le caractère électronique de cette signature ne pourra être contesté et le Client se doit d'interdire l'accès à sa boîte e-mail à des tiers pouvant usurper son identité lors de l'approbation des Conditions Générales de Vente. En acceptant le devis libellé à son nom, le Client atteste accepter sans réserve les Conditions Générales de Vente.

Article 4 - Contenu des Prestations

Le Prestataire s'engage à réaliser les Prestations de Services telles que décrites dans le Contrat ; étant précisé que l'ensemble des Prestations sont reprises et listées dans le devis et/ou le cahier des charges.

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens et s'engage, à ce titre, à apporter toute la diligence et tout le soin nécessaire à la bonne exécution de sa mission ainsi qu'à tenir informé le Client des difficultés ou incidents pouvant survenir lors du déroulement de ses Prestations.

Le Prestataire s'engage également à fournir toute Prestation de maintenance technique, et ce dans les meilleures conditions possibles.

Les délais de réalisation des Prestations susceptibles d'être indiqués sur le devis et/ou le cahier des charges ne sont fournis qu'à titre indicatif.

Article 5 – Prestations non comprises

Les Prestations suivantes ne sont pas comprises dans le Contrat :

- rétablissement du site ou réparation de la structure du site Internet due à des « mauvaises manipulations » de la part du Client (modification du code, effacement (in)volontaire de toutes les données, etc.);
- rétablissement ou récupération du site Internet après une perte de données due au non-renouvellement du contrat d'hébergement.

Le Client est parfaitement informé que le Prestataire ne rédigera aucun contenu textuel. Le Client doit normalement fournir les textes des articles et des pages qui composent le site Internet commandé auprès du Prestataire. Sur demande expresse du Client, le Prestataire pourra toutefois proposer une Prestation de rédaction de textes destinés à la communication et/ou au marketing. Le texte devra alors être entièrement relu et validé par le Client, seul ce dernier étant le responsable légal, au titre de directeur de publication, du contenu de son site Internet.

De même, sont exclues du Contrat au titre des Prestations de maintenance :

- toutes interventions par un tiers sur le site Internet, sans en avoir averti le Prestataire ;
- toutes manipulations et tous ajouts d'extension nouvelle sans en avoir averti le Prestataire ;
- toutes interventions de remise en état pour un ensemble de données dont le volume est très important et dépasse un seuil « raisonnable » d'intervention ; étant précisé que chaque intervention dans ce cadre sera préalablement proposée sur un nouveau devis et/ou un nouveau cahier des charges que le Client devra régulièrement accepter.

Article 6 - Modification - Annulation de Commande

Toute modification ou annulation de la Commande demandée par le Client après signature du Contrat ne sera prise en compte que si celle-ci a été notifiée par écrit au Prestataire, au plus tard sept (7) jours ouvrés avant la date de démarrage des Prestations prévues. En cas de demande de modification, les Parties devront régulariser la situation par la signature d'un nouveau devis ou d'un avenant au Contrat.

L'annulation par le Client de toutes Prestations et/ou Services commandés est possible moyennant une demande par e-mail.

Le Client est parfaitement informé et reconnaît expressément que cette résiliation n'entraîne aucun remboursement ni avoir sur les factures ayant déjà été émises et les factures dues le restent dans leur intégralité. Tout litige ne trouvant d'accord amiable et faisant l'objet d'une demande de dommages et intérêts de la part du Client, ne pourra excéder le montant de la Prestation commandée.

Dès lors que le devis et/ou le cahier des charges est accepté par le Client, la Prestation débutera dès la réception et la validation de ce dernier par le Prestataire.

En cas de rupture du Contrat avant son terme par le Client, le Client s'engage formellement à régulariser et rétribuer les montants relatifs au calendrier en cours, aux postes réalisés ou en cours de réalisation, ainsi qu'aux Services complémentaires effectués. L'ensemble des droits d'auteur reste la propriété exclusive et entière du Prestataire, à l'exception des données fournies par le Client, sauf dans le cas où la Prestation a effectivement été réglée dans sa totalité. Les fichiers et données sources créées et utilisées par le Prestataire ne sauraient dès lors être revendiqués par le Client sans une contribution financière de sa part. Les maquettes, et, plus largement, toutes les œuvres originales, restent la propriété du Prestataire, de même que les projets refusés. Le règlement déjà versé restera acquis par le Prestataire, constituant un dédommagement pour le travail entrepris.

Dans le cadre d'une résiliation à l'initiative du Prestataire, il sera fait un remboursement total des paiements effectués par le Client minoré du temps de travail déjà passé, des investissements, avances ou abonnements ayants déjà été effectués par le Prestataire.

Article 7 - Obligations des Parties

7.1. Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à conseiller le Client pendant l'exécution du Contrat afin que les Prestations de Services puissent aboutir dans les meilleures conditions.

À ce titre, le Prestataire s'engage notamment :

- à préconiser tout complément, modification, qui lui semblerait souhaitable pour améliorer les Prestations ;
- à proposer au Client et, en cas d'accord de ce dernier, à mettre en œuvre des solutions d'optimisation ;
- à conseiller le Client sur d'éventuelles demandes de sa part qui pourraient mettre en cause les objectifs attendus par les Prestations choisies.

Le Prestataire prendra toutes les dispositions nécessaires pour exécuter les Prestations confiées dans des conditions de sécurité conformes aux obligations légales en vigueur. À ce titre, il devra impérativement veiller à ne pas exécuter des Prestations n'émanant pas directement ou non sollicitées par le Client, à ne pas livrer de résultat à des personnes non habilitées, à ne pas laisser libre accès de ses locaux à toute personne non habilitée.

Le Prestataire est responsable du choix et de l'affectation des membres de l'équipe chargés d'effectuer les Prestations ainsi que de leur compétence et qualités professionnelles. Le Prestataire s'engage à faire le nécessaire pour maintenir pendant toute la durée du Contrat le même degré de qualité des membres de l'équipe.

Le Prestataire tentera de donner un délai approximatif de livraison qui dépendra, entre autres, de la rapidité de transmission des données et/ou des paiements du Client.

Si nécessaire, le Prestataire pourra intervenir dans l'élaboration du cahier des charges, conjointement avec le Client. Ce travail pourra être facturé au Client, au tarif horaire en vigueur et ce, s'il excède une durée de quatre (4) heures (élaboration de prototype / dessins d'un aperçu d'écran).

Le Prestataire garantit que les créations sont juridiquement disponibles et ne sont pas grevées de droit des tiers, salariés ou non du Prestataire, pour les utilisations prévues au titre de la Prestation.

Il s'engage à informer le Client de l'avancée de la réalisation de la Prestation et à lui répondre dans un délai raisonnable en cas de demande d'ETA concernant une Prestation en cours ayant reçu le versement d'un acompte par le Client.

Dans le cas de sites Internet où le Prestataire est le contact direct entre le Client et l'Infogérance, celui-ci s'engage dans la mesure de faisabilité à fournir au Client toutes les données et informations nécessaires à la reprise de son site Internet et/ou à son nouveau prestataire de Service compétent si le Client en fait la demande : fichiers physiques, base de données et pour les offres d'hébergement concernées : accès FTP/MySQL, etc.

Dans le cas d'un Service récurrent tel qu'un hébergement ou de la maintenance, le Prestataire s'engage à notifier au Client l'expiration de son Service au moins quinze (15) jours ouvrés à l'avance par e-mail, sans quoi le Prestataire ne pourra exiger le renouvellement de celui-ci que sur accord explicite du Client.

Dans le cas de Prestations où le Prestataire est en contact avec le client du Client, c'est-à-dire en cas de sous-traitance, le Prestataire s'engage à ne pas démarcher le client du Client pour lui proposer ses propres Services, et ce pendant une durée de trois (3) mois après l'exécution de la mission, sauf autorisation expresse et écrite du Client.

Le Prestataire s'engage à fournir les Services suivants et à mettre tous ses moyens en œuvre pour assurer la maintenance technique dans les meilleures conditions :

- La gestion des domaines hébergés en dehors du serveur de l'Agence Colormyweb,
- La gestion de base de données,
- La vérification du bon fonctionnement des composantes logicielles,
- Installer chaque nouvelle version de WordPress, après avoir testé la compatibilité avec le site Internet, dans le mois suivant sa parution. Une mise à jour importante est disponible environ trois (3) à cinq (5) fois dans l'année et nécessite une installation manuelle.
- Mettre à jour les extensions utilisées. Seules les extensions qui ont été modifiées ou adaptées resteront dans leur version originale.
- Faire une sauvegarde de tous les fichiers et de la base de données du site tous les mois, avant l'installation d'une mise à jour majeure.
- Archiver les trois (3) dernières sauvegardes sur un serveur externe distant (« nuage privé »).
- Renforcer la sécurité du site Internet du Client en installant des extensions de protection,
- Corriger des bugs qui peuvent apparaître après les mises à jour,
- Réagir dans un délai raisonnable au cas d'un problème technique.

Le Client est toutefois informé que lors d'une perte de données causée par l'hébergeur ou due à un piratage du site Internet, le Prestataire s'engage à rétablir le site gratuitement et rapidement après l'incident, à la condition toutefois que les sauvegardes le permettent. Le Prestataire ne peut être tenu responsable des défaillances de l'hébergeur, service externe au contrat.

7.2. Obligations du Client

Le Client s'engage à fournir au Prestataire des informations exactes, justes et sincères et s'engage à prévenir le Prestataire de tout changement concernant les données fournies pour l'exécution de la Prestation, notamment en vue de l'élaboration d'un cahier des charges le plus exhaustif possible.

Le Client s'engage à assurer au Prestataire le libre accès au site Internet dans le cadre de sa mission, ainsi que, si nécessaire, le libre accès au site d'exploitation lié au site Internet et en particulier, aux installations et équipements de communication, d'information et de données nécessaires à l'exécution de sa mission.

De manière générale, le Client coopérera et collaborera de bonne foi pour faciliter les interventions du Prestataire, notamment en lui communiquant, à sa demande, les documents ou informations nécessaires à la réalisation de ses Prestations. Le Client devra disposer régulièrement des droits nécessaires sur tous les éléments qu'il fournira au Prestataire.

Le Client est seul responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter d'informations erronées. Le Client doit maintenir une adresse e-mail valide et être joignable au numéro de téléphone qui aura été fourni lors des négociations. Client

Le Client assumera seul toute responsabilité quant à la sécurité des identifiants de connexion qui lui seront fournis par le Prestataire. Il ne doit en aucun cas les divulguer à un tiers. En cas de modification de ses identifiants et mots de passe de connexion, il devra en informer le Prestataire et les lui communiquer.

Le Client s'engage à renouveler son contrat d'hébergement tous les ans avant la date d'expiration.

Les informations relatives à son hébergement lui sont fournies lors de la conception du site Internet.

Le Client est propriétaire de son site Internet et de son nom de domaine ; le contrat d'hébergement étant conclu en son nom. Il est le seul responsable légal à ce sujet.

Le Client s'engage à fournir au Prestataire toute information sur le dysfonctionnement ou interruption de service (panne, absence d'affichage, etc.). En cas de perte de données ou de site Internet crashé, le Client doit immédiatement en informer le Prestataire. Le Client reconnaît expressément avoir été informé de ce que le Prestataire ne pourra en aucun cas rapatrier des données datant de plus de sept (7) jours.

Le Client devra effectuer et conserver, sous sa seule responsabilité, au moins une copie de sauvegarde de ses données et de son site Internet, une fois le site Internet en ligne.

Le Client communiquera au Prestataire, dans les meilleurs délais tous renseignements et documents que le Prestataire estimera nécessaires à la bonne exécution des Prestations telles que définies dans le Contrat, ainsi que toutes les informations nécessaires à l'exécution des Prestations (texte, images, vidéos, etc.). Selon la nature des Prestations, le Prestataire pourra demander au Client d'établir un cahier des charges détaillé, lequel sera annexé au Contrat.

Il appartient au Client de contrôler les Prestations réalisées par le Prestataire. Si aucune réclamation n'est formulée dans un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la date d'achèvement des Prestations, ces dernières seront considérées comme acceptées.

Le Client s'engage à régler le prix des Prestations réalisées par le Prestataire conformément aux conditions du Contrat. Le Client ne peut en aucun cas compenser, réduire ou modifier les prix ni en suspendre le paiement de manière anticipée, ce pour quelque raison que ce soit.

Article 8 - Durée - Date d'effet du Contrat

Le Contrat est conclu pour une durée initiale telle que définie par les Parties dans le devis et/ou dans le cahier des charges.

La prise d'effet du Contrat sera elle aussi prévue au devis et/ou au cahier des charges.

En cas de durée déterminée, et sauf accord contraire des Parties visé dans le devis et/ou dans le cahier des charges, le Contrat sera reconduit tacitement à l'issue de la période initiale pour des périodes successives de même durée, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, moyennant le respect d'un préavis d'un (1) mois avant l'échéance de la période initiale ou de chaque période ultérieure.

Il est par suite mis fin au Contrat dès la livraison effective de la Prestation, conformément à l'article 13 ci-dessous.

Si aucune durée n'est prévue dans le devis et/ou dans le cahier des charges, le Contrat est réputé être à durée indéterminée jusqu'à la livraison effective de la Prestation, conformément à l'article 13 ci-dessous.

Toutefois, en cas de durée indéterminée, le Contrat pourra être dénoncé par l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, moyennant le respect d'un préavis d'un (1) mois.

S'agissant des Prestations de maintenance, le Contrat est conclu pour une durée de douze (12) mois et prend effet à la date prévue sur le devis et/ou le cahier des charges. Il sera reconduit tacitement pour une même durée, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, moyennant le respect d'un préavis d'un (1) mois avant l'échéance de la période initiale ou de chaque période ultérieure.

Article 9 - Résiliation

En cas de manquement par l'une des Parties à l'une de ses obligations au titre du présent Contrat, l'autre Partie aura la faculté, trente (30) jours après mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée sans effet, de mettre fin au présent Contrat de plein droit sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre du fait des manquements invoqués.

En cas de résiliation anticipée aux torts du Client, toutes les sommes payées par ce dernier resteront définitivement acquises au Prestataire au titre de frais de gestion du litige.

Article 10 - Tarifs - Facturation - Règlement

Les prix sont définis par le Prestataire dans le devis et/ou le cahier des charges et sont exprimés en Euros. Ils n'incluent pas les frais de déplacement, restauration, hébergement, achat de matériels, ou tout autres frais, qui sont facturés en sus.

Conformément à l'article 293B du Code Général des Impôts, le Prestataire n'est pas assujetti à la TVA.

Le Client est informé et consent expressément à recevoir la facture correspondant à sa Commande, sous format électronique.

Le paiement doit être fait par chèque ou par virement à l'ordre de « Frédérique Game E.I.R.L. ».

Le prix des Services fournis par le Prestataire au titre du présent Contrat est établi selon une grille de Prestations au tarif en vigueur et indexés sur les taxes en vigueur.

En cas de Contrat à reconduction tacite, il est convenu que les tarifs en vigueur varieront à la hausse suivant les fluctuations de l'indice SYNTEC, tel qu'il est publié par la FÉDÉRATION SYNTEC. L'indice de référence est celui de novembre 2019, soit 274,7.

Le nouveau tarif applicable au titre de la présente clause d'indexation entrera en vigueur au 1^{er} janvier de chaque année et sera notifié au Client.

Le Client est informé que les frais d'hébergement d'un site Internet sont à régler directement auprès de l'hébergeur.

Pour la Prestation de maintenance, la facturation s'effectue annuellement et la Prestation sera payée à l'avance pour une période de douze (12) mois.

Il est rappelé qu'en cas de résiliation par le Client avant l'échéance du Contrat, les sommes versées peuvent être partiellement remboursées, selon les circonstances et l'appréciation du Prestataire du bien-fondé de la demande.

Le Prestataire adressera au Client une ou des factures, conformément à l'échéancier indiqué dans le devis et/ou le cahier des charges.

À défaut, le Client sera redevable d'un acompte de 40 % du prix lors de la signature du Contrat. Les factures seront payables dans le délai de quinze (15) jours à compter de leur émission.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

Toute somme non payée dans ces délais se verra appliquer un taux d'intérêt égal à 3 fois le taux d'intérêt légal au titre de pénalité de retard ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros conformément à l'article D 441-5 du Code de commerce. Par ailleurs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le Prestataire peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

Nonobstant le paiement d'intérêts, le Prestataire pourra user de la faculté de résiliation prévue à l'article 6 en cas de retard de paiement.

Article 11 - Frais annexes, licences, matériels

Dans les cas où la Prestation engendrerait des frais supplémentaires non directement inclus dans le devis et/ou le cahier des charges (notamment en cas d'évolution de besoins non-identifiés précédemment et validée par les deux Parties), tels que des typographies, des photographies/illustrations issues de banques d'images, des frais d'impression ou d'hébergement Web, le Client peut se voir réclamer le règlement de ces frais par le Prestataire.

Sauf si cela a été explicitement précisé dans le devis et/ou le cahier des charges ou dans un forfait de maintenance dont les conditions ne peuvent dépasser un (1) an, les frais liés aux licences d'extensions premiums/payantes nécessaires aux mises à jour du site Internet commandé (mise-à-jour) sont à la charge du Client.

Article 12 - Réserve de propriété

La totalité de la production et des droits s'y rapportant au titre des Prestations et/ou Services fournis par le Prestataire demeure sa propriété entière et exclusive jusqu'à paiement complet et effectif du prix par le Client.

En cas de défaut de paiement à son échéance, le Prestataire pourra revendiquer la propriété de la totalité de la production et des droits s'y rapportant.

Le Client s'engage expressément jusqu'à complet paiement du prix, à peine de revendication immédiate de la production et des droits y afférents par le Prestataire, à ne pas transformer ceux-ci, ni à les revendre ou à les grever de quelque garantie.

Article 13 - Délais et Livraison

Le délai approximatif de livraison indiqué au Client pourra varier de façon raisonnable, en fonction notamment du délai de règlement des différentes étapes d'exécution des Prestations, en cas de demandes supplémentaires formulées en cours de mission, ou pour d'autres motifs justifiés et exprimés en toute bonne foi par le Prestataire. Il correspond à une estimation de période nécessaire à la réalisation du produit ou de la Prestation et prend effet à la date de validation du règlement.

Le Prestataire s'organise pour offrir des délais courts, en particulier pour les courtes Prestations. Toutefois, il se réserve le droit de prolonger le délai estimatif, lorsque cela peut être justifié.

À titre indicatif, à l'exception de grands travaux de développement spécifiques, le Prestataire fixe, dans la majorité des cas, des dates approximatives de livraison n'allant pas au-delà de soixante (60) jours ouvrables. À titre d'exemple, pour un premier règlement effectué le 1^{er} mai d'une année XXXX, un Client devrait être livré avant le 30 juin de cette même année XXXX.

Le délai de livraison peut être prolongé si le Prestataire n'est pas en possession de la totalité des informations (photos, textes, vidéos...) que doit lui fournir le Client pour la réalisation de son projet ou si le Client ne procède pas aux validations nécessaires à sa poursuite.

Le produit final est livré de manière électronique par e-mail, par mise en ligne FTP ou par publication HTTP.

Le délai proposé reste valable jusqu'à la date d'expiration de l'offre. Pour bénéficier de ce délai, le Client devra initier le premier paiement (acompte) demandé par le Prestataire, au plus tard, le jour de sa date d'expiration.

À défaut de paiement, le délai approximatif de livraison pourra ensuite être révisé par le Prestataire en fonction de différents facteurs comme sa charge de travail.

Par ailleurs, le Client accepte expressément qu'en cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, le Prestataire se réserve le droit de modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le Client le versement d'indemnités.

Article 14 - Remise en état, évolution technologique, délais d'intervention

La remise en état du site Internet du Client (dans le cas de problèmes majeurs ou d'une interruption de Service) est faite sur la dernière sauvegarde effectuée. À l'occasion d'une remise en état, le Prestataire peut conseiller au Client un meilleur choix à opérer entre la remise en état du site demandée et/ou une modification et des améliorations à apporter. Cela fait suite à son devoir d'AUDIT du problème rencontré.

La responsabilité du Prestataire sera définitivement dérogée si le Client ne suit pas son avis et que le problème soulève des améliorations incontournables à apporter.

Les délais d'intervention par le Prestataire dépendront de la complexité des opérations. Le Prestataire indiquera au Client un délai indicatif pour la réalisation des opérations. Il se peut qu'une extension ne soit plus adaptée au projet initial de par son évolution technologique et le Prestataire ne peut en être tenu pour responsable. Une proposition d'évolution sera faite par devis.

Le point de départ du délai d'intervention est l'appel du Client, réceptionné par le Prestataire pendant les horaires de permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00. Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable des dommages consécutifs à un retard dans l'intervention qu'en cas de perte majeure de Service pour le Client et en tout état de cause pour un retard supérieur à 10 % du délai convenu.

Article 15 - Responsabilité

Le Prestataire s'engage à mettre tous ses moyens en œuvre pour assurer la maintenance technique dans les meilleures conditions, il n'est tenu qu'à une obligation de moyens.

Le Prestataire ne fournit aucune garantie, à quelque titre que ce soit.

La responsabilité du Prestataire ne pourra être mise en cause que pour des dommages directs qui lui seraient imputables au titre de l'exécution ou de l'inexécution, même partielle, de ses obligations au titre du Contrat, étant précisé que les dommages indirects sont exclus. Ainsi, la responsabilité du Prestataire ne pourra être recherchée pour tout préjudice indirect, tel que notamment la perte de chiffre d'affaires, la perte de bénéfice, la perte de commandes, la perte, inexactitude, ou corruption de fichiers ou de données, la perte d'une chance, le trouble à l'image ou tout autre dommage spécial ou événements en dehors de son contrôle ou de tout fait ne lui étant pas imputable. Le Prestataire n'est responsable que des tâches expressément mises à sa charge dans le présent Contrat. Le Prestataire ne saurait être tenue responsable de quelque manière que ce soit de

l'utilisation faite par le Client ou de tiers des Services fournis, matériels vendus, ni du contenu, des données collectées et traitées.

En outre, le Prestataire ne peut en aucun cas être tenu responsable des délais d'acheminement et de distribution des transporteurs, de la Poste, ni des pertes ou avaries imputables à ces derniers, ni des conséquences susceptibles d'en découler pour le Client ou pour les destinataires des matériels.

Le Prestataire ne garantit pas la continuité et la qualité des liaisons de communication du Client et notamment les défaillances d'accès à Internet du Client. Ainsi, la responsabilité du Prestataire ne peut être engagée en cas de dysfonctionnement des réseaux de communication qui auraient entraîné des retards dans la réalisation des Services et/ou une perte ou destruction, totale ou partielle, des données.

En aucun cas, la responsabilité du Prestataire ne saurait être recherchée en cas de :

- faute, négligence, omission ou défaillance du Client, d'un utilisateur ou d'un tiers, qui constituerait la cause exclusive de survenance du dommage,
- dysfonctionnement ou indisponibilité d'un bien matériel ou immatériel dans le cas où celui-ci a été fourni par le Client,
- toute négligence ou omission d'un tiers autre qu'un sous-traitant sur lequel le Prestataire n'a aucun pouvoir de contrôle et de surveillance,
- perte ou destruction accidentelle de données par le Client, ou un tiers ayant accédé au site Internet au moyen des identifiants du Client,
- force majeure telle que définie à l'article « Force majeure » du présent Contrat.

Par ailleurs, le Prestataire ne pourra notamment être tenu responsable des interruptions des Services ou des dommages liés :

- à une utilisation anormale ou frauduleuse par le Client ou de tiers nécessitant l'arrêt du Service pour des raisons de sécurité ;
- à une mauvaise utilisation des Services par le Client ou un tiers ;
- une intrusion ou un maintien frauduleux d'un tiers sur un site Internet réalisé par le Prestataire, ou à l'extraction illicite de données, malgré la mise en œuvre des moyens de sécurisation conformes aux données actuelles de la technique ;
- à la nature et au contenu des informations stockées dans le site Internet et/ou communiquées par le Client ou un utilisateur du site ;
- plus généralement, le Prestataire ne peut en aucun cas être responsable à raison des données, informations, images, vidéos provenant du Client ou d'un tiers ;
- à une interruption de la fourniture de l'électricité ou des lignes de transmissions due aux opérateurs publics ou privés.

Le Client reconnaît également expressément que le Prestataire ne lui garantit pas la disponibilité juridique en matière de création de nom, de slogan et de logo

En aucun cas la responsabilité du Prestataire ne pourra être mise en jeu directement par un tiers au Contrat, le Prestataire étant uniquement responsable contractuellement vis-à-vis du Client. En cas d'action engagée par un tiers à l'encontre du Prestataire, le Client prendra à sa charge les conséquences financières découlant de cette action (frais, honoraires, dommages et intérêts, etc.) dans l'hypothèse où par décision judiciaire il sera jugé que le Prestataire n'a en fait commis aucune faute susceptible d'engager sa responsabilité vis-à-vis de ce tiers, à l'origine de la procédure judiciaire.

De convention expresse entre les Parties, la responsabilité du Prestataire est limitée, par année contractuelle, tous préjudices confondus, au montant de la Commande encaissée par le Prestataire au titre du présent Contrat.

En aucun cas, la responsabilité du Prestataire ne pourra être recherchée en cas de faute, négligence, omission ou défaillance du Client, non-respect des conseils donnés ou divulgation ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Client.

Dans certains cas de reprises de sites Internet, refontes ou écosystèmes complexes, si malgré toutes les précautions prises, la récupération des données d'un site Internet s'avère impossible (bugs, lecture impossible des données, fichiers corrompus, etc.), la responsabilité du Prestataire ne pourra être recherchée.

Article 16 - Force Majeure

Le Prestataire ne pourra pas être considéré comme responsable, ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure. Dans le cas des présentes, les cas de force majeure comprendront notamment, outre les cas reconnus par la jurisprudence de la Cour de cassation française, toutes catastrophes naturelles, tous actes de guerre, attentats, atteintes à l'ordre public, épidémies, incendies, inondations et autres désastres, tous actes gouvernementaux, toutes grèves, lock-out, y compris du personnel du Prestataire ou de celui de ses sous-traitants ou transporteurs habituels, tout rupture d'approvisionnement de ses propres fournisseurs, ainsi que toute défaillance du réseau d'électricité, défaillance du réseau de télécommunications,

Dans de telles circonstances, l'exécution de toute Commande sera suspendue de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'évènement.

Si le cas de force majeure dure plus de deux (2) mois, la Partie la plus diligente pourra résilier le Contrat, sans qu'aucune des Parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts, à charge d'en aviser l'autre Partie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dénonçant le Contrat.

Toutefois, si l'évènement dure moins de deux (2) mois, le Contrat reprendra pleinement effet entre les Parties, qui devront dès lors reprendre l'exécution de leurs obligations.

Article 17 - Cession - Sous-traitance

Dans le cadre de sa mission, le Prestataire pourra librement sous-traiter tout ou partie de ses Prestations à tout prestataire compétent et pourra également céder ses droits et obligations au présent Contrat, sous réserve d'en informer préalablement le Client.

Le Prestataire demeurera responsable vis-à-vis du Client de la bonne exécution du Contrat et des Prestations par le sous-traitant auquel il aura recours.

Article 18 - Confidentialité

Les informations concernant le Client ou relatives à son activité dont le Prestataire aura connaissance à l'occasion de sa mission seront strictement confidentielles et ne pourront être divulguées et/ou communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de la Partie sauf à ce que cette divulgation ou communication s'impose au Prestataire en application des articles 434-1 et 434-3 du Code Pénal.

Toutes les informations confidentielles communiquées par l'une des Parties à l'autre Partie seront gardées par la Partie réceptrice de la même manière qu'elle garde ses propres informations confidentielles et ne seront utilisées que pour les besoins du Contrat.

La présente clause demeure applicable pendant une durée de cinq (5) ans après la fin du Contrat.

Les Parties s'engagent par ailleurs à faire respecter ces dispositions par leur personnel, et par tout préposé ou tiers qui pourrait intervenir à quelque titre que ce soit dans le cadre du présent Contrat.

Article 19 – Protection des données personnelles

Dans le cadre de la réalisation de ses Prestations de Services prévues au présent Contrat, le Prestataire aura accès aux données à caractère personnel traitées relatifs au Client, qu'il recueillera et traitera dans le strict respect de la loi et des règlements en vigueur.

La collecte des données à caractère personnel ne permet pas de faire apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, les convictions philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes, ni des données relatives à la santé ou à la vie sexuelle ou encore à l'orientation sexuelle de celles-ci. Elle ne permet pas non plus le traitement des données génétiques ainsi que des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique.

Les données concernant le Client sont collectées à des fins déterminées, explicites et légitimes, sans qu'elles puissent faire ultérieurement l'objet d'un traitement incompatible avec ces finalités. Les données adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités du traitement sont traitées de manière licite, loyale et transparente au regard de l'utilisateur concerné. Elles doivent être exactes et, si nécessaires, tenues à jour. Elles sont traitées de façon à garantir une sécurité appropriée, en assurant notamment leur protection contre les traitements non autorisés ou illicites, ainsi que contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle. Enfin, les données collectées sont conservées sous une forme permettant l'identification des utilisateurs concernés pendant une durée n'excédant pas celle qui est nécessaire au regard des finalités du traitement.

Les données à caractère personnel ne font l'objet d'opérations de traitement par un sous-traitant ou une personne agissant pour le compte ou sous l'autorité du responsable du traitement ou de celle du sous-traitant, que sur instruction documentée du responsable du traitement du Prestataire. Le recours du sous-traitant à la sous-traitance ne se fait que sur autorisation, spécifique ou générale, préalable du responsable du traitement.

Ce traitement des données à caractère personnel s'effectue dans le strict respect de la loi des règlements en vigueur.

Le Client est informé par les présentes Conditions Générales de vente de ce que les données à caractère personnel signalées comme étant obligatoires et recueillies dans le cadre des Prestations sont nécessaires à l'utilisation de ces Prestations, sont utilisées uniquement dans le cadre de cette Prestation et sont destinées exclusivement au Prestataire que prend les précautions utiles afin de préserver, dans la mesure du possible, la sécurité des données.

Le Client autorise le Prestataire à fournir et utiliser certaines informations à ses prestataires techniques afin d'effectuer pleinement sa mission (à titre d'exemple, la base de données « Whois » dans le cadre de l'enregistrement de noms de domaine).

Le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et à l'effacement de ses données à caractère personnel qu'il peut exercer en adressant un e-mail à l'adresse électronique suivante: frederique@colormyweb.fr

Article 20 - Propriété Intellectuelle

20.1. Propriété Intellectuelle du Prestataire

Au titre de l'exécution des Prestations, objet du présent Contrat, le Prestataire pourra être amené à utiliser des logiciels open source, tels que ceux du CMS WordPress, distribués sous licence GPL-2.0+ et sur lesquels il dispose de licence d'utilisation conformément aux termes de cette licence.

Le Prestataire pourra également être amené à acquérir ou à réaliser des développements spécifiques pour le Client, réaliser des photographies, vidéos, visuels, charte, dessins, etc., protégés par la propriété intellectuelle.

Les droits de propriété intellectuelle conçus, utilisés pour l'exécution des Prestations par le Prestataire et ses sous-traitants ou qui en résulteraient, sont et restent la propriété du Prestataire et/ou de ses sous-traitants. En tout état de cause, sont exclus de toute cession le savoir-faire du Prestataire et de ses sous-traitants, les apports de méthodologie, les droits d'auteur et les logiciels/progiciels sous licence open source, ceux acquis ou développés par le Prestataire et ses sous-traitants préalablement à l'entrée en vigueur du contrat ou en cours d'exécution de celui-ci. Le Prestataire et ses sous-traitants conservent la propriété des développements et/ou paramétrages effectués qu'ils utilisent dans le cadre de leurs activités, y compris s'ils sont utilisés pour réaliser les Prestations rendues au Client.

De la même façon, le Prestataire et ses sous-traitants demeurent propriétaires des documents standards liés à la conception de sites internet et de leurs composants, tels que maquette, présentations et spécifications fonctionnelles et techniques.

A titre exceptionnel, les droits de propriété intellectuelle du Prestataire peuvent être transférés au Client sous réserve de la signature d'un contrat de cession des droits.

Par ailleurs, aucune photographie ou vidéo faite par le Prestataire et fournie au Client ne peut être modifiée, adaptée, transformée, de quelque manière que ce soit, sans accord écrit et préalable du Prestataire. Le Client s'engage à respecter l'intégrité des œuvres du Prestataire.

20.2. Propriété Intellectuelle du Client

Le Client est et demeure propriétaire de tous droits de propriété intellectuelle sur les données, fichiers, documents, marques verbales et/ou logos, textes, visuels, etc. couverts par de tels droits transmis ou mis à la disposition du Prestataire dans le cadre de l'exécution du Contrat.

Le présent Contrat n'emporte aucun transfert de droits de propriété intellectuelle au profit du Prestataire sur ces éléments autres que les droits nécessaires à l'exécution par ce dernier de ses obligations au titre du Contrat.

Le Client est propriétaire des contenus de ses bases de données (ci-après désignées, les « BDD ») utilisée et/ou gérées par le Prestataire dans le cadre de l'exécution du présent Contrat.

Le Prestataire s'engage à n'utiliser les BDD qu'aux seules fins de l'exécution du Contrat pour le compte exclusif du Client.

Le Prestataire reconnaît que le Client est le seul producteur des BDD dans leur intégralité et que le Prestataire n'acquière aucun droit sur tout ou partie des BDD du fait de ses Prestations.

20.3. Propriété du nom de domaine

Le Client est libre de gérer techniquement son nom de domaine par lui-même et sur simple demande à le Prestataire. Malgré cela, le Prestataire se tient à la disposition du Client pour l'enregistrement de noms de domaine, il choisit pour lui le Registrar et sert d'intermédiaire (contact technique). Les noms de domaine enregistrés par le Prestataire pour le Client sont enregistrés avec le nom et la raison sociale du Client dans le champ « *Propriétaire* ». Les noms de domaine appartiennent ainsi au Client les ayant commandés et le Client en est entièrement responsable.

20.4. Droit d'utilisation

Le Prestataire concède au Client une licence sur les éléments de droit de propriété intellectuelle conçus ou utilisés pour le Client en exécution de la Prestation. Cette licence, dont le prix est inclus dans le montant des Prestations, est non exclusive, personnelle et intransmissible. Cette licence est accordée pour la durée des droits de propriété intellectuelle et pour le monde entier.

Cette licence comprendra les droits d'utiliser, d'adapter, de représenter et de reproduire sur tous supports ces éléments graphiques.

Le Prestataire se réserve, par ailleurs, la possibilité d'apposer son nom et/ou son logo sur la photographie ou la vidéo et à faire référence à son site internet. Le Client s'engage à ne pas s'y opposer, et à ne pas supprimer ces informations.

Dans l'hypothèse où les photographies et vidéos réalisées par le Prestataire à la demande du Client reproduisent des bâtiments et monuments architecturaux protégés par le droit d'auteur (articles L. 111-1 à L. 132-33 du Code de la propriété intellectuelle), le droit à l'image et le droit de propriété (articles 9 et 544 du

Code civil), des œuvres, des objets protégés par le droit d'auteur (articles L. 111-1 à L.132-33 du Code de la propriété intellectuelle) et par le droit des dessins et modèles (articles L.511-1 à L.521-4 du Code de la propriété intellectuelle), des marques protégées (articles L. 711-1 à L. 716-6 du Code de la propriété intellectuelle), il appartient au Client d'obtenir directement des titulaires de ces droits, les autorisations nécessaires à l'utilisation des photographies et vidéos, au regard de l'exploitation souhaitée de ces dernières par le Client.

Par ailleurs, si des personnes physiques sont reconnaissables sur les photographies et vidéo réalisés par le Prestataire à la demande du Client, ce dernier s'engage à recueillir préalablement les autorisations écrites nécessaires des personnes concernées, pour l'exploitation de leur image.

Le Client concède à titre gratuit, au Prestataire une licence sur ses marques verbales et/ou logos, textes, visuels transmis au Prestataire aux fins d'exécution des Prestations.

Cette licence est gratuite, non-exclusive et personnelle, incessible. Cette licence comprendra les droits d'utiliser, d'adapter, de représenter et de reproduire les éléments susvisés sur tous supports et ce compris site internet et réseaux sociaux.

Le Client autorise expressément le Prestataire à utiliser et reproduire son image, dans le cadre des Prestations.

Article 21 – Références – Copyright – Mention commerciale

Le Prestataire se réserve le droit de citer le nom du Client à titre de référence institutionnelle, notamment sur son site Internet, ses brochures ou documents institutionnels, ce que le Client déclare expressément accepter. Le Client autorise à cet égard le Prestataire à reproduire sa dénomination sociale et, s'il existe, son principal logo (y compris s'il est déposé à titre de marque), pendant une durée de dix ans à compter de la dernière Commande passée par le Client et pour le monde entier eu égard à la nature transfrontière d'Internet. En aucun cas Le Prestataire ne pourra faire usage de cette dénomination ou de ce logo à titre de marque.

Le Client s'engage à mentionner en toute bonne foi la dénomination sociale du Prestataire pour la promotion de la création conçue dans le cadre des présentes conditions générales de vente.

De la même façon, Client, le Prestataire se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, telle la formule « *Création du site Internet par Colormyweb.fr* » assortie lorsque le support le permet d'un ou plusieurs liens hypertextes pointant vers l'un ou l'autre site édité pour le Prestataire. Cette mention peut figurer en pied de page ou sur une page dédiée ayant pour nom « *Crédits* ».

Article 22 - Conditions de renonciation aux présentes

La renonciation par le Prestataire à l'application d'une ou plusieurs clauses des présentes ne pourra en aucun cas être tacite et devra résulter d'une décision expresse et écrite de sa part. Une telle renonciation ne pourrait être que limitée à un contrat donné et ne pourrait concerner une ou plusieurs clauses non expressément visées, ou la/les même(s) clause(s) mais dans le cadre de l'exécution d'un autre contrat entre les parties.

Article 23 - Droit applicable et Compétence

La langue du présent Contrat est la langue française.

Le droit applicable au présent Contrat est le droit français

En cas de litiges, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour régler leurs différends à l'amiable.

En cas d'échec de la voie amiable, tout litige relatif ou découlant des présentes ou de l'exécution du Contrat ou tout différend résultant de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent Contrat, et plus généralement de tout litige procédant des présentes qui pourrait les diviser, est soumis aux tribunaux compétents du ressort du siège du Prestataire, nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie.

Fait à
le
en double exemplaire,

Signature du Client,
(Nom, cachet, Signature précédée
de la mention « lu et approuvé »)

Frédérique Game, pour l'Agence

